

Cahier des charges
pour
L'organisation de la Coupe fribourgeoise des enfants
Alpin
Saison 2009-2010

1. FORME

Les manches de la Coupe fribourgeoise des enfants peuvent être organisées sous forme d'un slalom, d'un slalom géant, d'un slalom parallèle ou sous une autre forme (p. ex. combi-race SL-GS).

- L'organisateur devra mettre sur pied deux manches (par jour, sauf pour combi-race 1 manche)), chacune d'elle comptant comme une course pour le classement général.

Le nombre de portes souhaité est le suivant :

25 à 30	slalom géant
30 à 35	slalom
	4 changement (slalom-géant (combi race)

- Le parcours ne devra pas comporter de piège majeur (dans la mesure du possible, éviter les bananes).
- Les deux manches devront être courues sur deux parcours différents (si la piste est en bon état après la première manche, l'organisateur a la possibilité de garder le même parcours).
- Tous les coureurs pourront repartir à la deuxième manche, dans l'ordre inverse des numéros, par catégorie.
- Pour le slalom parallèle, le classement se fera sur le meilleur temps des 2 courses éliminatoires.
- Le port d'un casque est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité.

2. INSCRIPTIONS

- Les coureurs pourront s'inscrire durant la semaine, par écrit, auprès du club organisateur. Dernier délai de réception : jeudi soir précédant la course.
- Lorsque Willy MORET est responsable du chronométrage, les inscriptions doivent être faites par E-mail à soft.chrono@bluewin.ch avant 18 h 00 le jeudi avant la course sur le formulaire fourni par Willy
- La course est ouverte à tous les enfants, y compris ceux qui ne sont pas membres d'un ski-club.
- La finance d'inscription sera de **Fr. 15.-** par jour.

3. CATEGORIES

- Les jeunes seront inscrits dans les groupes filles ou garçons et dans les catégories suivantes :

1. Stroumpfs(ettes)	2001 - 2002
2. Minimes	1999 - 2000
3. OJ I	1997 - 1998
4. OJ II	1995 - 1996

4. ORGANISATION

4.1. Tâches du club organisateur

- L'organisation des courses sera assurée par le club sous le contrôle de l'AFSS.
- L'organisateur devra prévoir des pistes en bon état.
- Il informera la presse (voir liste dans la circulaire 3/2005) de manière à ce qu'un communiqué mentionnant le lieu, l'heure, les références pour les inscriptions ainsi que le numéro d'un répondeur (en principe le n° 1600 rubrique 2) paraisse dans l'édition du jeudi précédent la course. L'adresse presse@afss.ch permet d'envoyer les informations à tous les médias du canton.
- Il informera aussi l'AFSS par l'adresse courses@afss.ch afin que celle-ci puisse mettre les informations nécessaires sur la première page de son site internet.
- Il fera également parvenir la liste des résultats à la presse par le biais de l'adresse presse@afss.ch
- Il enverra également le fichier des résultats à l'AFSS par l'adresse courses@afss.ch avec un nom propre à chaque course. Ce nom lui sera fourni par le responsable de la Coupe des Enfants.
- Il fera le nécessaire afin qu'un message soit diffusé sur le répondeur 1600 rubrique 2 quelles que soient les conditions atmosphériques.
- Il devra veiller de manière particulière à la **sécurité** des coureurs (aires de départ et d'arrivée aménagées).
- Le club organisateur devra prévoir des gardes-portes et du personnel pour le chronométrage en suffisance.
- Il **doit faire la proclamation des résultats** des courses et **doit offrir des prix** à chaque participants (encouragement).
- Le chronométrage est du ressort du club organisateur. Une attention toute particulière devra être vouée à ce point de l'organisation. Le chronométreur officiel de la coupe Fribourgeoise des enfants est Willy Moret
- Les logos «**Intersport Castella Sports Bulle**» et «**Intersport** » ainsi que le texte suivant «**Partenaires officiels de la Coupe Fribourgeoise des Enfants**» doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
Les bases de ces pages sont fournies par l'AFSS sous format papier ou informatique.
- La publicité des sponsors doit être présente dans l'aire d'arrivée et sur le lieu de la proclamation des résultats (banderole d'arrivée et/ou panneau publicitaire).
Ce matériel est fourni par le responsable de l'AFSS.
- Les enfants porteront les dossards du sponsor « Castella Sport Intersport et Banque Cantonal Fribourgeoise ».

4.2. Tâches de l'AFSS

- L'AFSS soutient le club dans l'organisation du concours, notamment dans la recherche de dossards, de matériel, d'un traceur et/ou d'un chronométreur.
- La proclamation des résultats du classement final est du ressort du club avec accord du représentant de l'AFSS.
- L'AFSS est chargée de fournir les prix pour le classement général.

5. FINANCES / SUBSIDES

- Le club est responsable de trouver le financement nécessaire à l'organisation de son concours en tenant compte de la circulaire 1/2005 pour la recherche de sponsor.
- Les finances d'inscription restent au club.

- L'AFSS verse Fr. 600.- par jour de courses, Fr. 800.- pour un parallèle selon les modalités de la circulaire 2/2005.

Classement général

REGLEMENT

1. Le classement se fait à l'addition des 6 meilleurs résultats sur 8 courses.
2. En cas d'annulation d'un jour de courses à l'addition des 5 meilleurs résultats.
3. En cas d'annulation de la finale à l'addition des 6 meilleurs résultats.
4. Lors de chaque course, les points suivants seront attribués :

Rang	Points
1	100
2	80
3	60
4	55
5	51
6	47
7	43
8	40
9	37
10	34
11	31
12	28
13	26
14	24
15	22
16	20
17	18
18	16
19	14
20	12
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6
26	5
27	4
28	3
29	2

5. A partir du 29^{ème}, chaque coureur obtient 2 points. Les coureurs ayant abandonné ou étant disqualifiés obtiennent 1 point.
6. Pour obtenir un prix dans le cadre du classement général (y compris le prix souvenir), le coureur doit participer au minimum à 3 courses.
7. La distribution des prix pour le classement général se fera lors de la soirée.